

vivez



Post

MAI 2025

*Fleurs, idées et projets
bourgeonnent aux
quatre coins de
notre communauté*



Le 17 mai
à l'école
Val-des-Monts



Le 31 mai
Séance d'information
Nouvelle bibliothèque


Prévost
ici pour inspirer

actualités



EN ROUTE VERS L'ÉCOLE SECONDAIRE

Une fête pour célébrer l'engagement prévostois

Le dimanche 4 mai dernier, la communauté prévostoise s'est réunie en grand nombre à l'école primaire Val-des-Monts pour célébrer une mobilisation citoyenne historique. Près de six ans après la grande marche pour réclamer une école secondaire à Prévost, la Ville a tenu à souligner l'engagement de ses citoyens lors d'une fête communautaire haute en couleur. Nous avons pu compter sur la présence de plusieurs représentants du comité « Pour une école secondaire à Prévost », ainsi que sur celle du maire de la Ville de Prévost, M. Paul Germain; Mme Sonia Bélanger, députée de Prévost, Ministre responsable des Aînés et Ministre responsable de la région des Laurentides; Mme Marguerite Blais, ancienne ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et ancienne députée de la circonscription de Prévost; et M. René Brisson, directeur général du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Sous un soleil radieux, petits et grands ont profité des jeux gonflables, d'un jeu de golf miniature et de hot-dogs vendus au profit de la Maison des jeunes de Prévost.

Moment fort de la journée : l'inauguration du nom officiel de la nouvelle rue qui mènera à la future école secondaire, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2028 et qui sera nommée « avenue du 4-Mai » en l'honneur de cette mobilisation historique. Ce geste symbolique rend hommage à la persévérance et à la détermination de toute une communauté.

Merci aux Prévostaises et Prévostois pour leur engagement indéfectible !



ÉCOLE SECONDAIRE

Cession du terrain

Le 17 avril 2025, la Ville de Prévost a signé la cession officielle du terrain destiné à accueillir la future école secondaire sur son territoire. Cette entente marque une étape déterminante dans la concrétisation de ce projet, en collaboration avec le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN). Par cette cession, la Ville réitère son engagement envers la réussite éducative de ses jeunes citoyens et sa volonté de soutenir activement le développement d'infrastructures structurantes pour la communauté. Nous remercions le CSSRDN et l'ensemble des partenaires impliqués pour leur collaboration dans l'avancement de ce projet porteur pour l'avenir de Prévost.



Lundi 19 mai

Bonne Journée nationale des patriotes!

Fermeture des bureaux municipaux et de la bibliothèque



VITESSE ROUTIÈRE

Ralentis pour moi !

À ce jour, plus de 30 pancartes « Ralentis pour moi » ont été remises à des citoyens par le Service de la sécurité communautaire de la Ville de Prévost.

Il est encore temps de vous procurer une pancarte! Vous êtes invités à passer à la réception du Service des loisirs (2880, boul. du Curé-Labelle) pour récupérer une pancarte que vous pouvez placer près de la rue sur votre terrain.

SÉANCE D'INFORMATION



Nouvelle bibliothèque

31 MAI 10 H À 12 H ♥ ÉCOLE DES FALAISES

LES PLANS DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE PRÉVOST SONT PRESQUE FINALISÉS ET NOUS AVONS ENVIE DE VOUS LES PRÉSENTER!

Ce nouveau centre du savoir de notre Ville qui fera la fierté de tous les prévostois-es dans le nouveau secteur Cœur des courants, deviendra un véritable lieu de rencontres et d'échanges, dans lequel les citoyens de tous âges pourront se réunir.

Joignez-vous à nous pour en savoir plus et échanger avec nos équipes responsables du projet!



COEUR
DES
COURANTS
Le centre-vie de Prévost



CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT POUR LA MAISON DES JEUNES DE PRÉVOST

Objectif dépassé, le maire se fera tatouer!

Le 1^{er} avril dernier, M. Paul Germain, maire de la Ville de Prévost, simulait qu'il se faisait tatouer aux couleurs de la Ville de Prévost. Bien que l'intention initiale fût d'en faire un sympathique poisson d'avril, après le grand enthousiasme généré par l'initiative, il a ensuite lancé un défi à tous : si un montant de 2000\$ pouvait être amassé au profit de la Maison des jeunes de Prévost, il s'engageait à se faire faire un vrai tatouage symbolisant son attachement à Prévost.

Une collecte de fonds a été mise sur pied pour soutenir La Maison des Jeunes Le Local de Prévost, un lieu essentiel qui accueille les jeunes Prévostois et Prévostois âgés de 12 à 17 ans. La Ville souhaitait ainsi soutenir le travail extraordinaire de la Maison des Jeunes et l'implication de son équipe dans la communauté.

La levée de fonds fut un grand succès et nous sommes heureux d'annoncer que l'objectif a été atteint et même dépassé! Nous remercions chaleureusement tous les donateurs pour leur grande générosité et nous avons prolongé la période pour faire des dons : il est encore temps de contribuer! La totalité des dons amassés seront remis à la Maison des Jeunes de Prévost et M. Germain se prépare donc à respecter ses engagements en se faisant faire un véritable tatouage. Restez à l'affût, le résultat sera bientôt diffusé!

Pour
contribuer:



actualités



TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF

TAC, j'embaque!

Les services de TAC Rivière-du-Nord (Transport adapté et collectif de la MRC Rivière-du-Nord) sont gratuits pour les étudiants et les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à Prévost.

Marche à suivre

Réservez jusqu'à 1h à l'avance de votre départ
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Les services de TAC Rivière-du-Nord sont uniquement accessibles sur réservation. Afin de réserver votre trajet, vous devez vous abonner au service.

Deux types de réservations sont offerts. La réservation de trajets collectifs réguliers et le transport adapté. Le fonctionnement varie selon le type de service pour une solution sur mesure.

Veuillez prendre note que le transport d'étudiants pour les écoles secondaires et primaires durant les heures scolaires n'est pas offert par le TAC.

Pour plus
d'informations:



M. Paul Germain et John Tittel de l'entreprise Les Sentiers.

ENTREPRISE GAGNANTE DU PRIX PRESTANCE PRÉVOST 2025

Félicitations à Les Sentiers

Le 26 avril dernier avait lieu le Gala Zénith de la Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord (CCIRDN), un événement annuel de reconnaissance des entreprises et organismes membres de la CCIRDN. À cette occasion, le prix Prestance Prévost a été décerné à une entreprise ou un organisme honorant son apport significatif à sa collectivité au cours des deux dernières années. Cette année, l'entreprise lauréate est Les Sentiers, un lieu de recueillement commémoratif, un cimetière naturel et un service funéraire unique en son genre à Prévost. Certaines organisations vont bien au-delà de leur mission première. Grâce à son implication sociale remarquable, l'entreprise Les sentiers offre un soutien indéfectible aux citoyens et aux organismes locaux.

Par sa générosité constante et son engagement, M. Tittel est un pilier de la collectivité prévostoise, notamment grâce à des commandites, des prêts de salle et un réseau de soutien pour les personnes vulnérables. Son engagement dépasse largement les frontières de Prévost, témoignant d'un profond sens du partage et de la solidarité.

Félicitations également aux autres nominés de la catégorie, qui ont impressionné le jury : la Microbrasserie Charcuteries Shawbridge, La Halte Boréale, Les Moulins La Fayette et La Clinique au Centre d'Elle. Bravo encore au lauréat et aux nominés de 2025 et félicitations à Shawbridge pour le Prix Zénith Investissement!



Quoi faire en fin de semaine?

Téléchargez l'application!

ville.prevost.qc.ca/application





Le mois de l'eau

En 2017, le gouvernement du Québec a proclamé le mois de juin « Mois de l'eau » pour sensibiliser et éduquer la population sur l'importance de l'eau et les enjeux qui y sont liés. Le Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ), les Organismes de bassins versants (OBV) du Québec et les Tables de concertation régionales (TCR) soutiennent cette initiative. Tout au long du mois de juin, ces acteurs de l'eau mettent en avant diverses activités pour faire connaître les enjeux liés à l'eau et promouvoir les bonnes pratiques de gestion de cette précieuse ressource. Bon mois de l'eau et surveillez les initiatives qui seront mises en place par la Ville de Prévost au cours de prochaines semaines.



PROTECTION ET QUALITÉ DE L'EAU

Un engagement essentiel pour revitaliser la rivière du Nord

Lors d'une cérémonie officielle tenue le 15 avril 2025, 28 villes et municipalités ont signé une déclaration d'engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord. Cette initiative marque un tournant significatif pour l'avenir de la rivière du Nord dans la région des Laurentides.

Cette déclaration, initiée par le maire de Prévost M. Paul Germain et fruit d'une démarche de concertation avec Abrinord et les municipalités riveraines, engage les signataires à poser des gestes concrets et coordonnés afin de restaurer la qualité de l'eau de la rivière du Nord avec des objectifs clairs : assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures ainsi que de favoriser le maintien de la qualité des milieux aquatiques permettant de rendre plusieurs services écosystémiques aux communautés.

« C'est un moment historique. On ne parle pas ici d'un vœu pieux, mais d'un véritable plan d'action collectif. Nous voulons rendre la rivière du Nord à nos citoyens, la rendre propice à la baignade à moyen terme et la remettre dans un état dont nous pourrions tous être fiers », a déclaré le maire Germain, maître d'œuvre de cette initiative.

Un effort collectif régional

La ratification de cette déclaration a été rendue possible grâce à la collaboration étroite entre les élus municipaux, les organismes de bassin versant et les experts du milieu. Abrinord, organisme de concertation reconnu, a joué un rôle clé dans le rassemblement des municipalités autour de cette cause commune. De son côté, la Fondation Rivières a fourni des données essentielles à la compréhension des sources de pollution et aux stratégies à mettre en place pour y remédier.

Un projet porteur d'avenir

La déclaration prévoit plusieurs engagements concrets, notamment :

- la réduction des surverses d'eaux usées dans les cours d'eau;
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales;
- la restauration des berges et des milieux humides;
- et une sensibilisation accrue des citoyennes et citoyens à la protection de l'eau.

Pour M. Paul Germain, il s'agit d'un acte de responsabilité intergénérationnelle : « Nous sommes nombreux à avoir grandi en longeant cette rivière, en la regardant passer. Il est temps que nos enfants puissent à leur tour en profiter et s'y attacher. Cet engagement, c'est pour eux. »

PLAN DE CIRCULATION

Nous invitons tous les citoyens à consulter le site web et la page Facebook de la Ville et à s'inscrire aux alertes citoyennes afin d'être tenus au courant des plans de circulation et avis relatifs aux travaux.

 ville.prevost.qc.ca/info-travaux



1

2

3

Chantier du ponceau du ruisseau Marois

**Tronçon de rue
fermé à la circulation**





le grand rendez-vous environnemental



17 mai, 9 h à 14 h
École Val-des-Monts
(872, rue de l'École)

Plusieurs organismes locaux présents sur place!



Jeunes arbres offerts
gratuitement



Pousses et semences
d'asclépiades offertes
gratuitement



Analyses d'eau
à prix réduit*



Service de
déchiquetage de
documents gratuit**



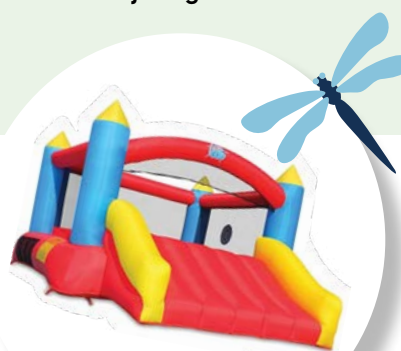
Kiosque de vente de plantes
à prix modique au bénéfice
de la Société d'horticulture
et d'écologie de Prévost
(SHEP).



Animation par
Insectambulant
et jeux gonflables



Camion de cuisine de rue
Cafés spécialisés, collations et dîner (\$)



Jeux gonflables



* Des bouteilles d'échantillonnage sont disponibles à nos comptoirs.

** À hauteur de deux boîtes standard par citoyen.


Prévost



Distribution de compost et de paillis

Vous voulez enrichir le sol de votre potager ou embellir vos plates-bandes ? Du compost et du paillis sont offerts gratuitement aux résidents de Prévost.

Compost

Le compost, de grade A, provient du centre Mironor où sont envoyées nos matières organiques collectées via les bacs bruns. Il est disponible en libre-service à côté de l'écocentre, sur la rue Doucet, **le samedi 24 mai et du mercredi 28 au samedi 31 mai inclusivement, de 9 h à 16 h**. Le volume maximal est limité à une demi-verge à la fois (l'équivalent d'une demi-remorque domestique de 4 par 8 pieds), jusqu'à un maximum d'une verge par propriété.

Paillis

Le paillis, issu de la collecte de branches, sera disponible de juin à septembre, dans un tout nouvel emplacement en formule libre-service. Vous pouvez venir récupérer du paillis dans le stationnement à gauche du Garage municipal, au 892, rue Richer. Limite d'une verge à la fois, sans limite de quantité totale. Pensez à apporter votre pelle et vos contenants, puisqu'il n'y a aucun outil sur place.

Pour plus
d'informations :





Déchiquetage de branches

Vous ne savez que faire avec vos branches ? La Ville offre, de mai à novembre, un service de déchiquetage effectué par les employés municipaux.

La tarification est de 25 \$ plus taxes pour le premier 15 minutes de déchiquetage auquel s'ajoute 45 \$ plus taxes pour 15 minutes additionnelles, pour un maximum de 30 minutes par opération. Vous recevrez la facture par la poste une fois les travaux effectués. Chaque propriété a droit à ce service deux fois par année. Le délai maximal est de 30 jours entre l'inscription et le ramassage.

L'inscription en ligne sera disponible dès le 22 mai.

? ville.prevast.qc.ca/branches



SAMEDI 7 JUIN

Journée grand ménage

Le samedi 7 juin, de 8 h à 16 h, profitez de la Journée grand ménage pour vous débarrasser de rebuts spéciaux tels que les matériaux de construction, les tapis, les toiles de piscine, les branches, les bûches, les feuilles, le métal, l'asphalte, le béton, la terre et le gravier. Rendez-vous au bout du chemin du Plein-Air, dans le stationnement nord du terrain de baseball et des terrains de soccer. Certaines conditions s'appliquent :

- Le service est réservé exclusivement aux citoyens de Prévost. Vous devrez présenter une preuve de résidence avec photo.
- Des frais s'appliquent. Le paiement se fait sur place et en argent comptant uniquement.
- Chaque citoyen est responsable du déchargement de ses résidus aux endroits indiqués pour chaque type de matière.

Pour connaître la tarification :

? ville.prevast.qc.ca/grandmenage



SAMEDI 28 JUIN

Activité d'initiation à la pêche pour les jeunes prévostois de 6 à 17 ans

Le samedi 28 juin prochain, sur le site du Parc régional à Prévost, cinquante jeunes pourront bénéficier gratuitement de 2 h 30 d'initiation à la pêche, équipement fourni, et recevoir un permis de pêche en herbe valide jusqu'à leurs 18 ans. L'activité est offerte par la Ville de Prévost en collaboration avec le Parc régional de la Rivière-du-Nord.

Les inscriptions ouvriront bientôt et se trouveront ici : parcrivieredunord.ca



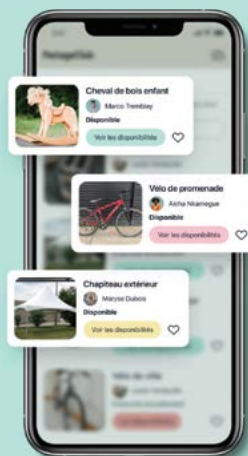
Programme de subvention végétalisation des rives

Votre propriété est riveraine d'un lac, d'un ruisseau, d'une rivière ? Profitez de cette opportunité de vous procurer des herbacées, arbres et arbustes adaptés à la végétalisation des berges. Subventionnées par la Ville jusqu'à hauteur de 30 %, ces plantes contribueront à préserver la qualité de l'eau tout en vous permettant de vous conformer à la réglementation en vigueur. La date limite pour déposer une demande est le 31 mai.

Les plants vous seront ensuite livrés à domicile les 7 et 8 juin.

Pour plus d'informations et pour le formulaire de commande :

? ville.prevast.qc.ca/programmes-subvention



Partage Club

Emprunter plutôt qu'acheter !

Vous avez besoin d'un objet, mais vous ne comptez pas l'utiliser régulièrement ? Alors, pourquoi ne pas l'emprunter plutôt que de l'acheter ? La Ville de Prévost est fière d'offrir à ses citoyens un abonnement annuel gratuit pour 250 abonnés. Vous avez besoin de chaises pliantes, de chapiteaux, de tables, de glacières, d'une remorque ou même d'une tondeuse électrique ? La Ville offre la possibilité d'emprunter tous ces objets !

Créez votre compte et ajoutez le code d'activation «[ECOCHOIX](#)»



ville.prevest.qc.ca/partageclub



Des potagers et une serre hydroponique à l'école Val-des-Monts dès cet automne !

Grâce au budget participatif du Comité consultatif en développement durable et en environnement (CCDDE), l'école Val-des-Monts pourra concrétiser un projet inspirant : l'aménagement de potagers éducatifs et d'une serre hydroponique sur son terrain.

Ce projet, prévu pour la rentrée scolaire 2025, est le fruit d'une véritable cocréation communautaire. Des parents engagés, l'équipe école, des élèves curieux, la Ville de Prévost et le jardinier Patrick Logan (des Entreprises Patrick Logan) ont uni leurs efforts pour concevoir un espace de culture adapté aux besoins des jeunes.

Au-delà de l'apprentissage du jardinage, ces aménagements offriront un lieu vivant pour développer des compétences concrètes, renforcer le lien avec la nature et favoriser l'autonomie alimentaire.

Un bel exemple de collaboration locale pour semer, ensemble, un avenir durable !

Les dessins ci-dessus ont été réalisés par Théo Contant, Emma Trottier, Maélie Barbe, Florence Leduc, Raphaël Gagnon et Isabella Bélanger.

travaux publics et urbanisme



DU 18 AU 25 MAI

Semaine nationale des travaux publics

Du 18 au 25 mai 2025, profitez de la semaine nationale des travaux publics pour manifester votre reconnaissance !

Les infrastructures publiques sont constamment sollicitées et les employé(e)s des travaux publics s'assurent de les maintenir efficacement et avec toute la rigueur requise afin que le réseau demeure sécuritaire. Que ce soit pour du déneigement, un bris d'aqueduc ou une réparation de ponceau, l'équipe des travaux publics de Prévost œuvre sans relâche et est toujours prête à intervenir avec détermination et efficacité sur le territoire.

Dans le cadre de la semaine nationale des travaux publics, nous vous invitons à dire « Merci » à nos travailleurs des travaux publics que vous pourrez croiser dans vos quartiers puisque la reconnaissance ne coûte rien, mais elle apporte énormément !



PISCINES RÉSIDENTIELLES

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2025 pour vous conformer !

Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres).

Les propriétaires de piscines résidentielles installées avant le 1^{er} novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs aménagements conformes à la nouvelle réglementation adoptée par le gouvernement provincial.

Pour plus d'informations et pour vérifier la conformité de vos installations, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme : urbanisme@ville.prevost.qc.ca.

Pour plus d'information sur la réglementation :



 ville.prevost.qc.ca/formulaires



Hommage aux bénévoles

Le jeudi 1^{er} mai dernier avait lieu l'hommage aux bénévoles prévostois, une soirée annuelle organisée par la Ville de Prévost à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole afin de remercier les personnes et les organisations pour les efforts qu'ils déploient dans notre communauté. Seize organismes ont été honorés lors de cette soirée :

- Association des résidents du lac Renaud
- Club de bridge
- Club de pétanque
- Club de lecture
- Club de scrabble
- Club Optimiste de Prévost
- Comité régional pour la protection des falaises
- Club Soleil de Prévost
- Coopérative Le Hameau de Prévost
- Diffusions Amal'Gamme
- Héritage Plein Air du Nord
- Journal des citoyens
- Maison d'entraide de Prévost
- Maison des jeunes Le local de Prévost
- Paroisse Saint-François-Xavier
- Société d'Horticulture et d'Écologie de Prévost

Un énorme merci à tous !
Retrouvez toutes les photos de la soirée à :

 ville.prevost.qc.ca/hommage

COLLECTE DE SANG



HÉMA-QUÉBEC

DU MAIRE ET DES POMPIERS

Monsieur Paul Germain



Organisée par



24 mai, de 9 h à 15 h 30

SUR RENDEZ-VOUS

ÉCOLE VAL-DES-MONTS
872, rue de l'École

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ En ligne: scannez le code QR

→ Par téléphone: appelez le 1 800 343-7264





Dans un Croque-livres près de chez-vous!

Bibliothèque Jean-Charles-Des Roches
(2945, boul. du Curé-Labelle)

Centre récréatif du Lac-Écho
(1410, rue des Mésanges)

Gare Prévost (1272, rue de la Traverse)

Parc des Morilles (rue des Morilles)

Parc du Clos-Fourtet
(rue du Clos-Fourtet)

Parc Lesage (rue Lesage)

Parc Val-des-Monts
(1208, rue Principale)

La Boîte à livres :
Espace vert Louis-Morin (rue Morin)

Deux nouveaux emplacements :

Garderie l'Abri-Doux
(748, rue de la Station)

Clinique Podiatrique de Prévost
(2731, boul. du Curé-Labelle)

sécurité incendie



RAPPEL IMPORTANT

Visite de prévention incendie résidentielle

Dans les prochaines semaines (mai), vos pompiers seront sur notre territoire et plus spécifiquement au district 5 et 6 pour effectuer des visites de prévention dans les résidences afin de vérifier les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, tel que requis par le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC. Objectifs approximatifs : 1 500 portes.

Les visites de prévention effectuées par les pompiers municipaux concernent essentiellement les bâtiments résidentiels et multi logements.

Les pompiers visiteront une partie des bâtiments dans les prochaines semaines. Ceux-ci seront en uniforme et clairement identifiés à votre service de la sécurité incendie ainsi que leur véhicule.

Notez que la loi autorise les pompiers mandatés par la Ville à prendre des photos des bâtiments lorsqu'un risque ou une anomalie sont identifiés lors des visites. N'hésitez pas à contacter le 450 224-8888, poste 6282 si vous avez des questions.

La sécurité et le bien-être des citoyens sont une préoccupation majeure à la Ville de Prévost. Dans cette perspective, la Ville désire vous rappeler que, selon le règlement 562 relatif à la sécurité incendie, il est strictement interdit d'allumer des feux, que ce soit pour détruire des branches, des broussailles, des débris de construction, de l'herbe sèche ou toute autre matière combustible.

Pour compléter
le formulaire
de l'auto-
inspection des
avertisseurs :



FOYER EXTÉRIEUR ET FEU D'AMBIANCE

Les 14 conseils que vous brûlez de savoir

Foyer extérieur

Un foyer extérieur est autorisé, sans qu'un permis ne soit nécessaire, à la condition qu'ils respectent, en tout temps, les normes de sécurité suivantes :

- Les flammes ne doivent pas dépasser un (1) mètre de haut;
- La propagation du feu doit être évitée au moyen de matières incombustibles tels que la pierre, le béton ou tout autre matériau reconnu comme étant ignifuge;
- Le diamètre du feu ne doit pas excéder un (1) mètre;
- L'installation doit être située à trois (3) mètres des lignes de propriété et à cinq (5) mètres de tout bâtiment;
- La fumée émise ne doit pas importuner les voisins;
- Seul le bois peut être utilisé comme combustible pour ce type de feu;
- Une personne doit, en tout temps, être en charge du feu et avoir sur les lieux, l'équipement ou les appareils nécessaires pour empêcher que le feu ne s'étende;
- La personne en charge doit, avant de quitter les lieux, s'assurer que le feu est complètement éteint et qu'il n'y a aucun risque de propagation;
- Le propriétaire de l'immeuble sur lequel un tel site est aménagé, doit en aviser le service des incendies de la Ville.

Feux d'ambiance

Un feu d'ambiance est une installation qui laisse sous-entendre que des gens sont à proximité du feu et profitent de l'ambiance du moment créée par ce dernier. Un feu d'ambiance est également autorisé dans un foyer extérieur pourvu que ledit foyer respecte les normes de sécurité suivantes :

- L'installation doit être située à trois (3) mètres des lignes de propriété et à cinq (5) mètres de tout bâtiment;
- L'installation doit être construite en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriquée et avoir une cheminée munie d'un pare étincelles;
- La construction ne doit pas excéder deux mètres et trente centimètres (2,3 m) de haut;
- Nous privilégions le type de foyer extérieur muni d'une cheminée d'environ 450 millimètres pour créer un mouvement de convection vers le haut de la fumée;
- Le feu d'ambiance doit également respecter toutes les règles de sécurité propres au foyer extérieur par rapport à la fumée, le type de combustible, la présence sur les lieux, l'obligation de l'éteindre en quittant les lieux et celle d'aviser le service des incendies.

Le plaisir de faire un feu de foyer à l'extérieur ne doit pas nuire au bien-être de votre entourage. Utilisez une bonne qualité de bois. Vérifiez la direction et l'intensité du vent. Lorsque le vent se lève, il vaut mieux ne pas faire de feu.

BON À SAVOIR...

La tenue d'un feu d'ambiance ou foyer extérieur, dans une cour privée résidentielle, peut être suspendue lorsque l'activité fait l'objet d'une plainte et que la fumée émanant de ce feu constitue une nuisance pour le voisinage, selon l'employé de la Ville désigné et ce, **même si l'installation est réglementaire.**

Quiconque contrevient à la réglementation en vigueur est passible d'une amende de 300\$ à 500\$ pour une première infraction (règlement 562).

Pour plus
d'informations :



quoi faire en mai et en juin ?

le
grand
rendez-
vous
environnemental

GRATUIT !

Samedi 17 mai, de 9 h à 14 h

Spectacle jeunesse Insectambulant

École Val-Des-Monts
(872, rue de l'école)

Insectambulant vous invite à découvrir sa fascinante collection d'insectes, comprenant à la fois des spécimens épinglés et plusieurs insectes vivants. Venez rencontrer de près ces petites merveilles de la nature... et peut-être même leur serrer la pince !

GRATUIT !

Samedi 24 mai, 10 h
Mercredi 28 mai, 10 h 30

Heure du conte 3 à 5 ans

Les enfants sont invités à découvrir le plaisir de la lecture en se faisant raconter les plus belles et magiques histoires jeunesse. Ils seront transportés dans différents mondes imaginaires.

Lieu : À la bibliothèque Jean-Charles-Des Roches (2945, boulevard du Curé-Labelle)

Places limitées | Inscription requise

GRATUIT !

Mardi 10 juin, à 10 h30

Atelier d'éveil à la lecture

Initiez vos tout-petits de 0 à 2 ans à la découverte des livres et de la lecture.

Au programme : lecture d'albums sur plusieurs thématiques, comptines, jeux, activités et suggestions de lecture.

Lieu : À la bibliothèque Jean-Charles-Des Roches (2945, boulevard du Curé-Labelle)

Places limitées | Inscription requise



GRATUIT !

Dimanche 25 mai, 9 h

Ti-Mousse dans la brousse

Venez vivre l'expérience Ti-Mousse dans Brousse, une initiative qui vise la pratique d'activités de plein air et l'accès à la nature pour les jeunes familles. S'adressant aux familles ayant au moins un enfant âgé entre 3 et 8 ans, l'activité permet d'informer, d'inspirer et de motiver les plus jeunes à profiter des bienfaits de la nature de façon sécuritaire. Des thèmes différents seront abordés lors de chaque sortie. Assurez-vous d'apporter de bonnes chaussures et une bouteille d'eau.

Thème : Les saisons

Lieu : à la MOC, départ de la Gare de Prévost (1272, rue de la Traverse)

Places limitées | Inscription requise



GRATUIT !

Mercredi 25 juin, 9 h

Clubs de lecture estivaux

Cet été, la bibliothèque invite les enfants de 3 à 12 ans à participer aux clubs de lecture. Il y aura des activités, des concours, des tirages ainsi qu'une sélection de livres en lien avec le thème de l'été.

Les 100 premières personnes inscrites recevront une trousse du lecteur en cadeau !

Lieu : À la bibliothèque Jean-Charles-Des Roches (2945, boulevard du Curé-Labelle)

Places limitées | Inscription requise

Pour vous inscrire :



ville.prevost.qc.ca/inscription

babillard

Samedi 24 mai, à 19 h 30

Diffusions Amal'Gamme

Concert-bénéfice Christopher Hall et le quatuor comique

Belle musique et rires aux éclats! Le clarinettiste et humoriste Christopher Hall, en compagnie d'un quatuor à cordes, feront un concert-bénéfice irrésistible... Mozart, Brahms et Weber sont au programme. C'est promis, vous en aurez plein les oreilles!

Les Diffusions Amal'Gamme vous disent merci de votre généreux soutien.

Coût : 65 \$

Lieu : Salle Saint-François-Xavier
(994, rue Principale)



Samedi 31 mai, à 19 h 30

Carnaval Carl Mayotte Fusion Quintet

Le virtuose de la basse Carl Mayotte nous revient avec son quintette ! En 2022, son troisième album, Escalpe, a été couronné au gala de l'ADISQ du Félix pour l'album jazz de l'année. Mayotte vient nous présenter son nouvel opus, Carnaval... Le jazz fusion à son meilleur!

Coût : 35 \$ / Abonné : 30 \$

Gratuit pour les moins de douze ans, réservation nécessaire.

Lieu : Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale)

diffusionsamalgamme.com

28 mai 2025, à 19 h 15

Société d'horticulture et d'écologie de Prévost

Conférence : Des haies fleuries et différentes par la conférencière Hélène Baril

Date : Le 28 mai 2025, à 19 h 15
Lieu : Salle Saint-François-Xavier
(994, rue Principale)

Il n'y a pas que les conifères qui peuvent créer l'intimité autour d'une résidence. Tous les arbustes, ou presque, peuvent devenir des haies fleuries et libres. Osez le changement et dynamisez votre jardin avec des haies plus vivantes et colorées.

Coût : Membres – Gratuit ! | Non-Membres – 5 \$
Informations : shepqc.ca

LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Samedi 7 juin, de 10 h à 15 h à la Halte Boréale (2875, boul. du Curé-Labelle)

Venez participer au Marché des petits entrepreneurs de La Halte Boréale, à Prévost. Vous pourrez y découvrir 40 petits entrepreneurs qui vous y attendent avec enthousiasme !

En cas de pluie, l'événement sera déplacé à l'école Val-des-Monts.

Information : lahalteboreale.ca



PREMIÈRE FIN DE SEMAINE : 17-18 MAI

Ventes de garage permise sur les propriétés privées

Pour consulter la liste des ventes de garage inscrites :



Marché de Prévost

Du 31 mai au à la mi-octobre, un nouveau Marché se tiendra sur la rue de la Traverse les samedis, de 9 h à 15 h.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour assurer l'aide au montage du site de 7 h à 9 h et au démontage du site de 15 h 30 à 17 h.

Intéressés à donner un coup de pouce à cette initiative citoyenne ?

Contactez Cynthia Desruisseaux à cdesruisseaux@ville.prevast.qc.ca



LES COURSES DE LA COULÉE

4^e édition

Samedi 7 juin 2025

au profit du Club du Parc de la Coulée

Vous êtes cordialement invités à la quatrième édition des Courses de la Coulée, un événement familial de course en sentier qui aura lieu le samedi 7 juin prochain !

Venez vous amuser et poser un geste concret qui aidera à la pérennité du magnifique Parc de la Coulée puisque tous les profits de l'événement seront remis au Club du Parc de la Coulée.

Les distances de 1,5 km et 3 km sont de retour pour les enfants ainsi que les classiques 5, 10 et 15 km pour tous.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire, visitez evenementstopchrono.com/les-courses-de-la-coulee



Coût : Membres – Gratuit ! | Non-Membres – 5 \$
Informations : shepqc.ca

du 23 juin au 22 août 2025

les rendez-vous estivaux

Surveillez votre boîte postale
pour la programmation complète!


Prévost

Prochaines séances du conseil municipal

Lundi 9 juin, à 19 h

Lundi 7 juillet, à 19 h

Lundi 18 août, à 19 h

Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale, Prévost).

Webdiffusion

Les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville de Prévost. Il est possible d'accéder aux vidéos antérieures des séances sur la page Facebook ou sur YouTube.

Pour joindre les membres
du conseil municipal:

 ville.prevast.qc.ca/elus

Points de service:

Hôtel de ville

(Administration,
taxation et affaires juridiques)
2870, boul. Curé-Labelle, Prévost, J0R 1T0
450 224-8888, poste 0
servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca

Services aux citoyens

(Requêtes, plaintes, etc.)
2772, boul. Curé-Labelle, Prévost, J0R 1T0
450 224-8888, poste 0
servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca

Site Internet : ville.prevast.qc.ca


Prévost

Suivez-nous !

